

RNCP n°38386 (enregistrement certification le 19/05/2015)

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Formation scolaire
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA  
EPLEFPA  
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

## Le CAPA JP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3.

Activités

- Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.
- Participer au report d'un plan sur le terrain (piquetage, mise en forme).
- Réaliser les travaux ou d'entretiens d'infrastructures d'un jardin.
- Mettre en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement et les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon (semis ou placage).
- Assurer les opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert.
- Observer, apprécier l'état d'un espace vert et connaître les opérations d'entretien à effectuer.
- Repérer des anomalies et les symptômes des maladies ou attaques parasitaires.
- Maîtriser les gestes professionnels nécessaires à l'entretien d'un espace vert.
- Assurer l'entretien du matériel en respectant les règles de sécurité.
- Organiser son travail et effectuer les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales : préparation du matériel, réalisation, entretien, adapter son travail en fonction des imprévus.
- Rendre compte de ses activités.
- Enregistrer des données relatives aux travaux et aux matériels.

Environnement du métier

Travail en extérieur et travail en équipe

Débouchés

Agent(e) d'entretien des parcs et jardins,  
Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts,  
Aide-jardinier(e),

Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage.

Poursuite de formation possible

Autre Bac Professionnel, Brevet Professionnel, Licence, Certificat de Spécialisation.

### Conditions d'admission - Pré-requis

- Pour l'apprentissage : avoir entre 16 et 29 ans et sortant de 3ème + avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou collectivité territoriale répondant aux critères de la formation,
- Pour la formation professionnelle continue : savoir lire, écrire et compter.

• Pour toutes voies de formation, compléter un dossier d'inscription en ligne via : <https://candidature-cfppa-cherve-noiretable.hub3e.com/>

Accès à la formation : Pour la validation définitive d'entrée en formation seul, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours.



### Durée de la formation

La formation est organisée sur 10 à 24 mois avec 800 heures minimum de formation en centre. Les périodes en entreprise sont de 7 semaines minimum en formation continue et peuvent aller jusqu'à 2400 heures dans le cadre de l'apprentissage..

### Objectifs : aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de :

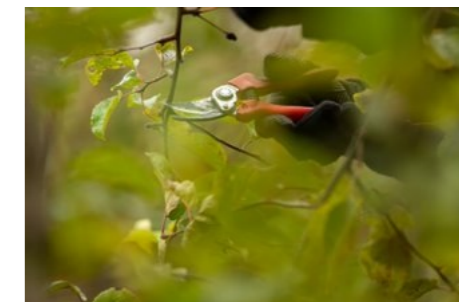
- Aménager et entretenir les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Planter des végétaux, l'engazonner et mettre en place des infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...).
- Assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

### Contenus principaux de la formation

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager :
  - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux,
  - Entretenir la végétation,
  - Réaliser la mise en place et l'entretien d'installations et des infrastructures paysagères.
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.
- Entretenir un bassin naturel.

### Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



### Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académique et/ou Allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

### Modalités d'alternance

Parcours sur 24 mois : 3 Jours en entreprise et 2 jours par semaine en établissement de formation en moyenne pendant les périodes scolaires, ou 2 périodes de stages en formation continue sur 1 an (soit 7 semaines).

### Évaluation de la formation

Le diplôme du CAPA JP est délivré à l'issue d'épreuves organisées en Contrôles en Cours de Formations et en épreuves terminales ou en Unités Capitalisables en formation continue. Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences. Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

### Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais pédagogiques

- Vous entrez en voie directe (10 mois)
  - Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO. Se rapprocher du centre de formation. Tarifs à partir de 17,31 € minimum de l'heure.
  - Rémunération possible
- Vous entrez en voie professionnelle (24 mois)
  - En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
  - La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise.

### CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX  
Tél : 04.77.44.82.00  
[cfppa.roanne@educagri.fr](mailto:cfppa.roanne@educagri.fr)



**TAUX DE RÉUSSITE**  
> Réussite 2023 : 100%

**SATISFACTION**  
> Promotion 2023 : 75%

**DURÉE**  
> de 10 à 24 mois

**CONDITIONS D'ADMISSION**  
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

**Contact**  
[cfppa.roanne@educagri.fr](mailto:cfppa.roanne@educagri.fr)



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye